



Extrait du registre des délibérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 20 février 2025

Albertville, Allardaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Houtetuse Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montaillieu, Monthieu, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognais, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thônes, Tournon, Tournon-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Daron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 13 février 2025, s'est réuni le Jeudi 20 février 2025 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 4

Administrateurs présents : 17

Jean-Pierre	ANDRE
Marie-Claude	ANSANAY ALEX
Yves	BRECHE
Jean-François	DURAND
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Naïma	KIROUANI
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Elisabeth	REY
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés : 4

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Lina BLANC	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Irène CHAPUY	Ayant donné pouvoir à Elisabeth REY
Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à Maguy RUFFIER

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Ressources Humaines - Crédation de postes et modalités de recrutement

Rapporteur : Christian EXCOFFON

Les effectifs du CIAS Arlysère étant par nature fluctuants, car liés aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux, il y a lieu de procéder à des modifications des emplois du CIAS Arlysère et d'en préciser les modalités de recrutement.

En conséquence, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

DATE D'EFFET	SERVICE	POSTE AJOUTÉ	NIVEAU DE RECRUTEMENT	POSTE SUPPRIME	MOTIF
01/04/2025	Petite enfance	Cadre d'emplois des Rédacteurs TC	Baccalauréat ou équivalent		Création
01/04/2025	Petite enfance	Cadre d'emplois des Rédacteurs 28h	Baccalauréat ou équivalent		Création
20/03/2025	SSIAD	Cadre d'emplois des Aides-soignants 17h30	Diplôme d'aide-soignant ou équivalent		Recrutement
20/03/2025	CRT	Cadre d'emplois des Médecins 7h	Diplôme d'Etat de docteur en médecine		Création
20/03/2025	CRT	Cadre d'emplois des Infirmiers en soins généraux 28h	Diplôme d'Etat d'infirmier ou équivalent		Création
20/03/2025	CRT	Cadre d'emplois des Infirmiers en soins généraux TC	Diplôme d'Etat d'infirmier ou équivalent		Création
20/03/2025	CRT	Cadre d'emplois des Infirmiers en soins généraux 17h30	Diplôme d'Etat d'infirmier ou équivalent		Création
20/03/2025	CRT	Cadre d'emplois des Ergothérapeutes 17h30	Diplôme d'Etat d'ergothérapeute		Création
20/03/2025	CRT	Cadre d'emplois des Psychologues 17h30	Master en psychologie ou équivalent		Création
20/03/2025	CRT	Cadre d'emplois des Aides-soignants TC	Diplôme d'aide-soignant ou équivalent		Création
20/03/2025	CRT	Cadre d'emplois des Aides-soignants 17h30	Diplôme d'aide-soignant ou équivalent		Création
01/04/2025	EHPAD La	Cadre d'emplois des Infirmiers en	Diplôme d'Etat d'infirmier ou		Régularisation

	Bâthie	soins généraux 17h30	équivalent		
01/04/2025	EHPAD Ugine	Cadre d'emplois des Aides- soignants TC	Diplôme d'aide- soignant ou équivalent		Création
01/04/2025	EHPAD Ugine	Cadre d'emplois des Aides- soignants TC	Diplôme d'aide- soignant ou équivalent		Création

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L.332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code. En effet, ces agents contractuels seraient recrutés à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans. Les contrats des agents seront renouvelables par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, les contrats seront reconduits pour une durée indéterminée ;
- L.332-8 5° Pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L.4, pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%.

Ces agents seront rémunérés en fonction de la grille indiciaire du grade de recrutement.

S'agissant du niveau de recrutement, il est fixé conformément au tableau ci-dessus.

Les recrutements des agents contractuels seront prononcés à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 23 janvier 2025.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications d'emplois comme indiquées ci-dessus ainsi que les modalités de recrutement.

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

